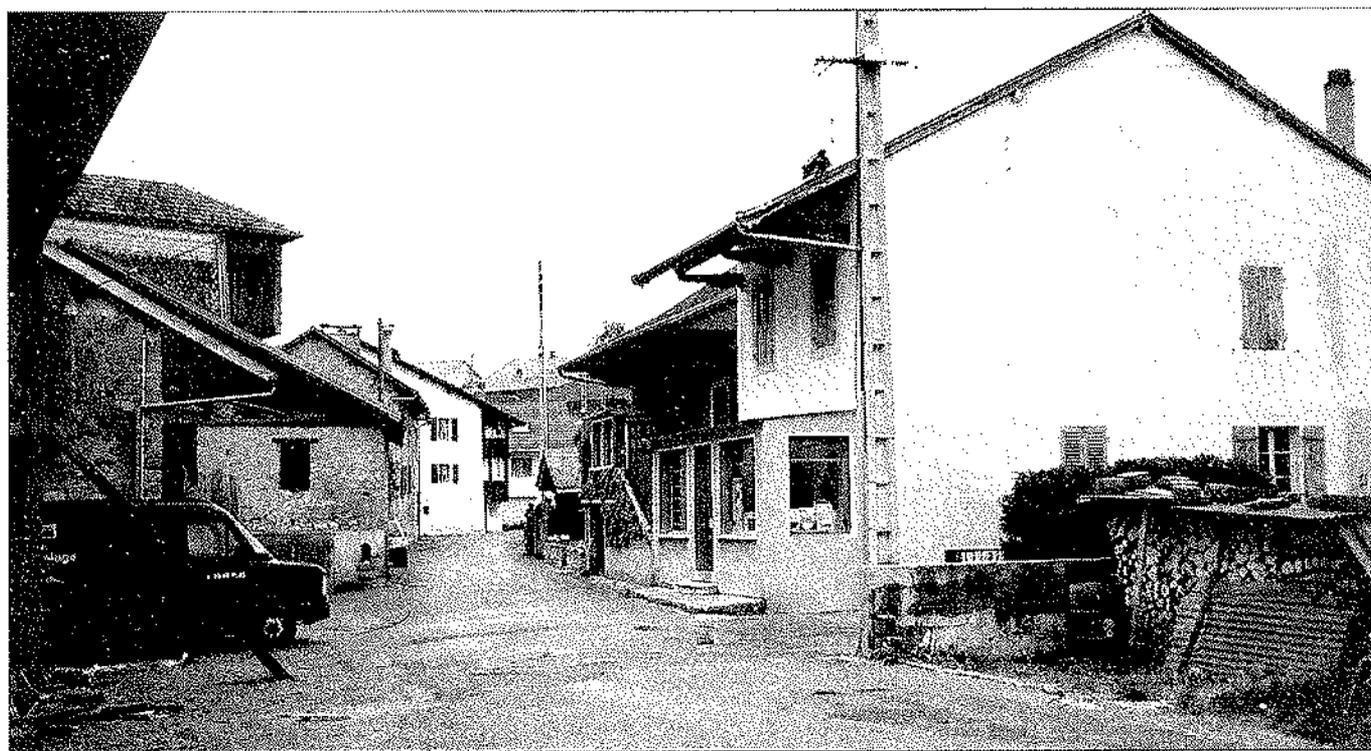


NOTRE VILLAGE

LE LYAUD



**Le
mot
du
Maire**

A l'approche des élections présidentielles et municipales, nous avons respecté, dans l'élaboration de notre bulletin, la rigueur que nous impose la loi du 15 janvier 1990 relative aux actions de communication des communes en période électorale.

En effet, l'article L.52-1 du Code Electoral interdit toute information susceptible d'apparaître comme promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité.

La présentation de ce bulletin a donc été modifiée. Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, une excellente année 1995.

Jean-Pierre FILLON

Réunions du Conseil Municipal de Le Lyaud

Réunion du 4 juillet 1994

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 juillet 1994 à 20h15. Etaient absents : Messieurs Meynet Michel (excusé) et Bel Bernard.

• Demande de permis de construire modificatif :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°190-191
M. Couedel Bruno, ouverture de deux portes fenêtres sur balcon, avis favorable.

• Déclarations de travaux :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°94, M. Brunet Yannick : ouverture de velux, avis favorable.
- Lieudit "Les Scieries" parcelle section AI n°381 à 384, M. Dechamp Jean-Pierre : abri de jardin, avis favorable, sous réserve que les matériaux de la couverture du toit soient identiques à ceux de la couverture du toit de la maison.

• Compte administratif pour 1993 :

Le compte administratif pour 1993 a été adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil. Dans ses grandes lignes, il s'établit ainsi :

	Recettes	Dépenses
Section fonctionnement :	2.147.804,08 F	3.000.841,69 F
Section investissement :	636.535,66 F	1.190.578,35 F
Résultat global : excédent de 1.407.080,30 F		

• Eau :

Pour se mettre en conformité avec une réglementation récente, il ne sera plus appliqué un "forfait" pour toute consommation inférieure ou égale à 50 m³. La facturation sera établie en fonction du nombre de mètres-cubes enregistrés au compteur. Par ailleurs, il sera perçu un droit annuel d'abonnement de 50 F par compteur.

Pour l'année 1994, le prix du m³ d'eau est fixé à 4,70 F (hors redevances "Agence de Bassin" et "Fonds National d'Adduction d'Eau").

• Urbanisme :

A l'occasion d'une récente demande de certificat d'urbanisme, les services de la Direction Départementale de l'Équipement ont rappelé qu'à défaut de Plan d'Occupation des Sols (POS), les règles à appliquer en matière d'urbanisme étaient celles prescrites par le Règlement National d'Urbanisme, lequel n'impose aucune caractéristique minimale de terrain à l'exception de celle édictée par le règlement sanitaire départemental pour la réalisation d'un assainissement autonome avec épandage sur place.

Prochaine réunion : lundi 5 septembre 1994 à 20h15.

Réunion du 5 septembre 1994

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 septembre 1994 à 20h15. Etaient absents : Mme Fillon Armande (excusée) et Messieurs Bel Bernard (excusé) et Fillon William.

• Demande de certificat d'urbanisme :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 408-569, M. Fillon François : seule une construction pourra être autorisée sur cette parcelle, afin de protéger l'environnement en évitant une trop forte densité de constructions.

• Demandes de permis de construire :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°16, M. Dequeldre Jean Philippe : construction d'une maison d'habitation;

Le conseil rappelle :

- qu'il avait émis un avis défavorable le 7 mars dernier, lors d'une demande de certificat d'urbanisme concernant le terrain en cause, au motif qu'à son sens sa surface était insuffisante. Cette décision avait été prise dans un but de protection de l'environnement en évitant une trop forte densité de constructions en dehors d'un secteur de "constructions agglomérées".

- que cet avis défavorable avait fait l'objet d'un désaveu de M. le Préfet de la Haute-Savoie, lequel avait accordé au demandeur un certificat d'urbanisme positif. En conséquence, le Conseil estime ne pouvoir se prononcer sur la demande de permis de construire présentée et déclare que la responsabilité du résultat de cette demande incombera à M. le Préfet.

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°94, M. Brunet Yannick : modification d'une construction à usage d'habitation, avis favorable.

• Déclarations de travaux :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°322, M. Randon Jean-François : ouverture d'une fenêtre, avis favorable.

- Lieudit "La Perrière Ouest" parcelle section AI n°102, SELEQ 74 : construction d'un transformateur, avis favorable.

- Lieudit "Le crêt à Favre" parcelle section AD n°13-15, M. Fillon Raymond : construction d'un abri de matériel, avis favorable.

- Lieudit "Les Jossières" parcelle section AC n°342, M. Scapin Patrice : construction d'un abri de jardin, avis favorable.

• Aménagement de la traversée du chef lieu, reconstruction de la conduite d'eau potable.

Suite aux appels d'offres concernant les travaux à effectuer, les plis des soumissionnaires ont été ouverts le 3 août dernier. Les devis retenus par le conseil sont :

- en ce qui concerne les travaux d'aménagement de la traversée du chef-lieu : celui de l'entreprise BUISSON-CHAPUY, pour un montant de 1.074.876 F TTC.

- en ce qui concerne les travaux de reconstruction de la conduite d'eau potable : celui de l'entreprise BEL et MORAND, pour un montant de 738.382 F TTC.

Prochaine réunion : lundi 3 octobre 1994 à 20h15.

Réunion du 3 octobre 1994

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 octobre 1994 à 20h15. Etaient absents : Messieurs Bel André et Bel Bernard (excusés).

• Demande de permis de construire :

- Lieudit "Les Scieries" parcelle section AI n° 366, M. Chat Edmond : aménagement d'une pièce dans le garage, avis favorable.

• Demande de permis de construire modificatif :

- Lieudit "Les Chambrettes" parcelle section AI n°172, Mme. Veuve Detraz Amédée : avis favorable.

Prochaine réunion : lundi 7 novembre 1994 à 20h15.

* * *

Réunion du 7 novembre 1994

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 novembre 1994 à 20h15. Etaient absents : Messieurs Mouche Gérard (excusé), Jordan Michel et Meynet Michel.

• Demandes de certificats d'urbanisme :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°20, M. Neplaz Martial, avis favorable.

- Lieudit "Chevry" parcelle section AD n°242-244, M. Schaeffler Jacques, avis défavorable : zone non constructible en attente de la réalisation d'un plan d'occupation des sols.

• Demandes de permis de construire :

- Lieudit "La Perrière Ouest" parcelle section AI n°387-391, s.a.r.l. HOME EVOLUTION : construction d'une habitation collective, le permis de construire pourra être accordé après le raccordement au réseau d'égout.

- Lieudit "Les Chambrettes d'en bas" parcelle section AI n°172, Mme Veuve Amédée Detraz : aménagement de locaux, avis favorable sous la même réserve que les demandes précédentes.

• Déclarations de travaux :

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°20, M. Neplaz Martial : construction d'un abri de jardin, avis favorable.

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°530, M. Ruaud Benoît : mise en place d'une construction légère, avis favorable.

• Captage d'eau :

Le Maire a donné connaissance au Conseil du nouveau devis concernant la rénovation du captage alimentant le hameau de "Trossy". Ce devis, adopté par le Conseil, s'élève à 410.000 F.

• Ligne électrique 63 KV Allinges-Bioge

Le Maire a informé le Conseil qu'une variante du tracé de la ligne, aux abords du hameau des "Chambrettes", avait été étudiée par EDF afin de donner satisfaction aux habitants et propriétaires de ce hameau et de celui des Granges (Commune d'Orcier).

Par courrier du 28 octobre 1994, EDF a fait savoir au Maire de Le Lyaud qu'après vérification faite par visualisation hélicoptère, en présence de Messieurs Detraz Jean-

Claude et Lereboullet Michel, l'ouvrage à réaliser ne serait pas plus visible depuis Le Lyaud que celui prévu dans le projet initial retenu par la Déclaration d'Utilité Publique, et que, de plus, il serait plus dissimulé. Par le même courrier, EDF a déclaré que l'accord de la totalité des propriétaires concernés par cette variante de tracé avait été obtenu, et que les travaux aux abords des Chambrettes avaient pu être entrepris dès le 24 octobre 1994.

• Budget supplémentaire

	Recettes	Dépenses
Section fonctionnement :	872.880,00 F	872.880,00 F
Section investissement :	2.418.120,00 F	2.418.120,00 F
Résultat global :	3.291.000,00 F	3.291.000,00 F

Prochaine réunion : lundi 7 décembre 1994 à 20h15.

* * *

Réunion du 7 décembre 1994

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 décembre 1994 à 20h15. Etaient absents : M. Jordan Michel.

• Demandes de certificat d'urbanisme :

- Lieudit "La Perrière Est" parcelle section AI n°417-406-359p Consorts POMMIER, avis favorable.

- Lieudit "La Perrière Est" parcelle section AI n°359p-361-317, Mme Pommier Emile : zone non constructible en attente de la réalisation d'un plan d'occupation des sols.

- Lieudit "La Perrière Est" parcelle section AI n°417-406-362, M. Pommier Denis, avis favorable.

• Demande de permis de construire :

- Lieudit "Le Moulin d'Amphion" parcelle section AI n°175-176, M. Duchene Fabrice : aménagement d'un logement dans une ancienne ferme, avis favorable.

• Déclarations de travaux :

- Lieudit "Les Cruets" parcelle section AE n°500-502-504 M. Comte Michel : ouverture de deux fenêtres (une en sous-sol, l'autre au rez-de-chaussée), avis favorable.

- Lieudit "Le Lyaud" parcelle section AB n°211-212-213-214-235-236 M. Brulport Yves : Création de velux, avis favorable.

- Lieudit "Les Jossières" parcelle section AC n°274-281 M. Cornier Pierre : construction d'un abri à usage agricole, avis favorable.

Prochaine réunion : lundi 2 janvier 1995 à 20h15.

* * *

Un peu d'histoire

Les Sapeurs Pompiers du Lyaud

Extrait du "Registre contenant les délibérations et écritures diverses concernant ladite Compagnie"

Délibération du Conseil Municipal portant demande d'autorisation de créer une Compagnie de Pompier

"Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal"

"L'an Mil huit cent Soixante dix sept, le vingt quatre juin, les Conseillers municipaux du Lyaud, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Deage Maire, pour la tenue d'une séance extraordinaire, autorisée par lettre de M. le Sous-Préfet en date du 15 juin 1877.

Etaient présents : M.M. DEAGE, MAIRE, BOUCHET E., FILLION Marie, FILLON Joseph, ALPHONSE Marie, DUBOULOZ Joseph, BEL François.

Lesquels formant majorité des membres en exercice peuvent délibérer et choisissent pour secrétaire, par voie de scrutin, M. BEL François, Conseiller présent qui accepte ces fonctions.

Le conseil ainsi constitué, M. le Maire appelle son attention sur l'utilité de la formation, dans la Commune de Lyaud, d'une Compagnie de pompiers. Il donne connaissance du décret du 29 Xbre 1875, réglant l'organisation des Corps de Sapeurs-Pompiers ;

Il l'invite à délibérer à ce sujet et à prendre en ce qui concerne la dépense, l'engagement prescrit par l'art. 6 du décret précité.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de M. le Maire,

Considérant que l'organisation régulière et permanente d'un service de secours en cas d'incendie, à une époque où les sinistres produits par la négligence sont si fréquents, surtout dans les communes rurales, répond aux vœux unanimes de la population ;

Que la Commune possède une pompe à incendie avec un matériel de secours suffisant ;

Que la maison commune contient une vaste chambre au rez-de-chaussée pour recevoir la pompe avec tous ses accessoires ;

Considérant que pour subvenir, pendant une période de cinq ans à toutes les dépenses évaluées approximativement à la somme totale de sept cent francs (art. 29 du décret du 29 Xbre 1875) la Commune possède divers immeubles dont l'affectation a été votée par délibération du 26 9bre 1876, et dont la valeur est de beaucoup supérieure à la dépense en question ;

Qu'il sera facile de prélever, chaque année, après l'acquittement des dépenses ordinaires obligatoires, sur les ressources ordinaires une somme de quarante pour l'entretien de la pompe et de ses accessoires.

Délibère

Qu'il y a lieu de former dans la Commune de Lyaud une Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Les cadres de cette Compagnie seront composés ainsi qu'il est dit à l'art. 13 du décret du 29 Xbre 1875.

La Commune s'engage à subvenir, pendant une période de 5 ans, commençant en 1878, à l'aide d'un prélèvement de sept cents francs sur le produit de l'aliénation projetée par la délibération du 26 9bre 1876, aux dépenses obligatoires mentionnés à l'art. 6 du décret précité.

Quant aux immunités à accorder aux Sapeurs-Pompiers, le Conseil ne croit pas devoir s'engager, vu l'état de la Caisse municipale qui est très obérée et attendu que le service des pompiers est fort peu important dans une petite commune rurale.

Délibéré au Lyaud, le jour que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire

Signé : DEAGE

Approuvé en ce qui concerne seulement la création de la Compagnie ; toute décision est réservée quant aux voies et moyens de réaliser les engagements financiers de la Commune.

Anancy, le 20 juillet 1877, Le Préfet

Signé : G. BLANCHET

PAC

EUREKA

le Remue

Méninge

Vous est-il arrivé de vous retrouver dans une pièce en vous demandant ce que vous étiez venu y faire ?

Ou de chercher avec agacement qui pouvait bien être la personne qui venait de vous saluer ?

Allez, avouez...

Hé bien, depuis début décembre, il y a, au Lyaud, un groupe de neuf personnes qui admettent qu'elles ont la mémoire qui flanche et qui veulent y remédier. Elles se retrouvent chaque lundi, au rez-de-chaussée de la salle paroissiale, pour plancher sur des exercices activant les synapses.

La motivation, l'enthousiasme et l'émulation font de ces séances un moment vivant, enrichissant et convivial.

Vous êtes intrigués, n'est-ce pas ?

N'hésitez pas à vous renseigner :

Mme Busolini Mary - 14 allée des Bosnis

74 Thonon - Tél. 50 71 86 21

ou

Mme Chiron Assistante sociale - 7, rue des Italiens

74 Thonon - Tél. 50 81 77 41

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations	Association Sportive^A Le Lyaud-Armoy Monsieur Bel Bernard "Chef -lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Société Communale de Chasse Monsieur Alphonse Alain "Chef -lieu" Tél. 50 70 53 32	Conseil paroissial pour Les affaires économiques Monsieur Comier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de le Lyaud Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Conseil des Parents d'Elèves Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Radio-Cristal Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais" Monsieur Dumont Roland "Les Combettes" Chemin des Voigères Tél. 50 73 92 37	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique Madame Lereboullet Odette "Le Choucas" Les Couations Tél. 50 73 90 60	Club "Rencontre" Madame Inglin Renée "Chef -lieu", 50 73 92 11 Madame Fillon Yvette "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

Donneurs de Sang

Naissance d'une association de donneurs de sang bénévoles

Armoy - Le Lyaud

"Gouttes de Vie"

Depuis quelques années l'idée de la mise sur pied d'une amicale de donneurs de sang trotte dans l'esprit de bénévoles du secteur Armoy - Le Lyaud.

Il aura fallu la détermination de certains d'entre eux pour faire aboutir le projet.

Tout reste à faire.

Les objectifs que s'est fixés l'association sont, et en tout premier lieu, de reconstituer les effectifs de donneurs afin de pallier les défections dues principalement à cette nouvelle peur générée par une sur-médiatisation des problèmes de la transfusion.

Une information claire, ainsi qu'une sensibilisation s'imposent.

Dans ce même élan, une collaboration avec les services de la Régie Départementale de Transfusion doit nous amener à une meilleure efficacité.

Le don, déroulement.

Préalablement à chaque don a lieu un entretien confidentiel avec le médecin du Centre de Transfusion Sanguine, la sécurité transfusionnelle dépend en partie de la prise de responsabilité du donneur dans ses réponses.

Un bref examen permet de s'assurer que l'état de santé du donneur ne présente aucune incompatibilité pour le prélèvement.

Le prélèvement, suivi par une infirmière dure entre 10 et 20 minutes. Suivra une collation offerte et vivement conseillée; moment de convivialité pendant lequel des échanges ont lieu entre les donneurs.

A l'issue du premier don sera fournie une carte où est consigné chaque don (espacement minimum de trois mois pour les femmes, de deux pour les hommes), y figurent également groupe sanguin et facteur rhésus (après confirmation).

Les campagnes trimestrielles de collecte par le camion de la Régie voient une population de 157 donneurs dans notre secteur, nous pouvons parler d'un beau "score" pour la participation à ce devoir envers nos concitoyens. Ces "gouttes de vie" guérissent et sauvent en affectant en rien la santé des donneurs. Encourageons nos familles, voisins, amis, collègues... à venir grossir nos rangs et faisons l'effort de les accompagner lors de leur premier don.

Pour tout contact :
Patrick Sanquer Tél. 50 73 94 98

La rentrée scolaire 1994 s'est déroulée dans le contexte fortement médiatique du "nouveau contrat pour l'école", initialisé par le Ministre de l'Education Nationale.

Deux propositions nous concernent dès à présent : la mise en place des études dirigées sur le temps scolaire, ainsi que le choix d'un livret scolaire plus accessible aux parents et plus simple à renseigner pour les enseignants.

A quoi doivent servir les études dirigées ?

Elles doivent renforcer les activités d'enseignement et favoriser l'apprentissage du travail personnel. Elles contribuent à apporter à chaque élève l'aide personnalisée dont il a besoin, permettant ainsi de prévenir les risques d'échec et de réduire les difficultés provenant des inégalités des situations familiales. (...) Dans ces conditions, les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire. (Circulaire du 6.09.94)

Concernant la deuxième proposition, les parents d'élèves ont pu recevoir les nouveaux livrets scolaires choisis par l'équipe pédagogique. Ils ont reçu l'approbation du Conseil d'Ecole.

Gageons qu'ils répondront mieux à la nécessité de suivre le travail de chaque élève.

Parmi les autres nouveautés, citons également le renouvellement de tous les livres de lecture. Ainsi notre enseignement pourra correspondre aux objectifs des programmes.

En ce qui concerne notre projet d'école, l'accent est mis actuellement sur la recherche. Recherche des "gestes mentaux" dont le bon usage peut procurer le succès à l'élève. Il s'agit pour nous de mieux connaître ces "gestes de l'attention, de la réflexion, de la mémoire" et de transmettre aux élèves des propositions concrètes en lecture, en orthographe, mathématiques etc... afin de les aider à mieux s'y prendre pour être attentif, pour réfléchir, pour apprendre.

Cependant, un projet d'école assorti d'une réelle recherche pédagogique, ne peut résoudre tous les problèmes. Les élèves sont tous différents. Leurs difficultés, leurs dons, leurs rythmes, leurs désirs d'apprendre ne sont pas les mêmes. De plus, la crise de la société retentit sur l'école. On a tendance à lui demander de résoudre tous les problèmes éducatifs, et cela ne peut conduire qu'à des déceptions.

Pour terminer, nous remercions tous les partenaires (SIVOM, les représentants des parents, l'Association des Parents d'Elèves, Mme Rosa Deage) qui par leur action indéfectible, contribuent à la qualité et à l'amélioration de notre école.

Association des parents d'élèves Le Lyaud Armoiy

Salle comble à Armoiy en ce samedi 4 décembre pour le loto des Parents d'Elèves. Le comité avait décidé de changer la formule traditionnelle de vente de cartons à chaque partie, pour la vente de 3 cartons minimum par personne pour toute la soirée.

Cette dernière s'est parfaitement déroulée, malgré un chahut total à la dernière partie, qui a tout de même apporté beaucoup de gaîté.

Le total de la recette s'est élevé à 35.000 F pour un bénéfice de 24.500 F qui servira à financer la semaine de ski alpin des élèves de primaire.

Pour conclure, un grand merci à tous les membres du Comité, aux généreux donateurs, ainsi qu'à tous les participants.



Soixante quinze aînés avaient répondu favorablement à l'invitation de la Municipalité et à la Commission d'Aide Sociale pour le repas annuel, dans la salle paroissiale du Lyaud le dimanche 11 décembre.

Accueillis aux sons des trompettes, des cors et des tambours de la batterie fanfare "l'Echo du Haut Chablais" ils partagèrent un succulent repas où les petits cochons de lait furent appréciés à leur juste valeur et même la tête de l'un d'eux ne résista pas aux glotonneries de Gilbert.

Sur un air d'accordéon, une chorale improvisée anima la fin du repas.

Nous, avons pu apprécier les voix de René, Gilbert, Régine, Germain, Jeanne etc...

Ensuite, notre ami accordéoniste sur un rythme endiablé fit danser une grande partie des participants et cette chaude ambiance se prolongea jusqu'en fin d'après-midi.

"Echos"...

...du

haut

Chablais

Au terme d'une saison estivale bien remplie, les musiciens de la batterie fanfare ainsi que les amis et conjoints ont fêté Sainte-Cécile au restaurant "Le Chalet" à l'Hermitage.

50 personnes ont apprécié les talents culinaires de M. Peillex ainsi que la gentillesse de sa charmante épouse. Cette soirée, particulièrement chaleureuse, a été marquée par la remise de la médaille d'or des batteries fanfares de la Haute-Savoie à trois de nos musiciens...

En effet, c'est avec joie et fierté que nous avons récompensé messieurs Cote Gaston, Néplaz Noël et Lugrin Jean pour 40 années de fidélité et de dévouement au sein de la "clique du Lyaud".

Nous espérons qu'ils ne s'arrêteront pas là et qu'ils feront des émules ; qui sait ? peut être parmi les trois jeunes qui viennent d'intégrer notre école de musique ? Julien Bazzani, Rémy Fillon, et Suzanne Tschipper.

Je profite de l'occasion pour dire aux personnes désireuses de rejoindre nos rangs qu'elles peuvent prendre contact avec Claude Déage le vendredi soir à 19h30 à la salle de répétition.

Tous les musiciens se joignent à moi pour souhaiter à tous et à toutes une bonne et heureuse année.



Toujours Mieux

Le Cross

Pour la 11^e édition, le cross des Hermones du Lyaud a vu son nombre de participants augmenter de plus de 20% (159 inscriptions) avec la participation de plusieurs coureurs de l'élite régionale attirée par la spécificité du tracé et l'ambiance conviviale de cette épreuve organisée de manière parfaite par les membres de la commission Sports Loisirs de la Municipalité.

des

Hermones

Ce Cross ambiance familiale voulu comme tel, afin de créer une animation dans le village est né de la volonté de sportifs ayant su conserver son caractère au fil des années. Ce qui fut salué à l'heure de la lecture du palmarès et de la remise des récompenses ou une foule nombreuse se pressait dans la salle paroissiale autour d'un magnifique buffet froid.

du

Lyaud

Les féminines ont été particulièrement choyées en recevant chacune une superbe fleur, en plus des récompenses rattachées à leur classement, et qui étaient de qualité.

Ce qui offre l'occasion de remercier tous les généreux donateurs qui contribuent également à la réussite et à la notoriété de cette course avec bien sûr déjà un nouveau rendez-vous pour la 12^e édition en 1995.



Classement

Les vainqueurs, toutes catégories confondues, ont été :

- chez les "féminines" :

Brigitte Eustache (Athlétic Club Evian) en 54'58"

- chez les "hommes" :

Bruno Meynet (Annemasse) en 42'53"

Les Lyaudins (et Lyaudines) qui participaient à cette course n'ont pas démerités.

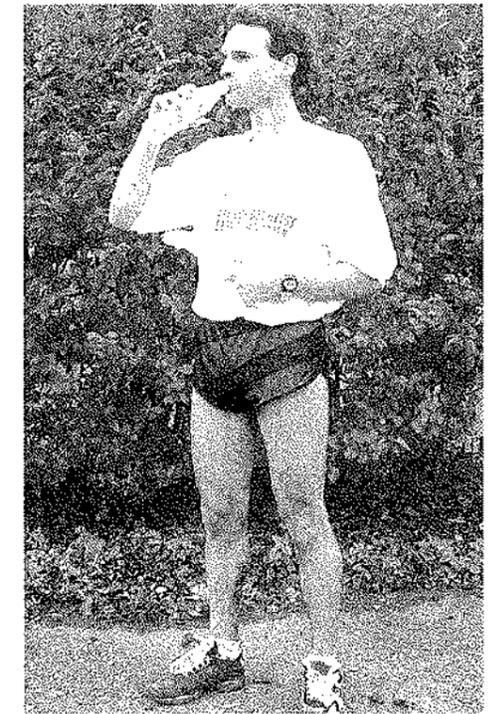
Voici quelques noms tirés du classement général (englobant femmes et hommes de toutes catégories) avec (entre parenthèses) le classement plus spécifique au niveau de leur catégorie respective ("féminines" : F, ou "hommes" : H).

- chez les "féminines" :

75 ^e : Janine Jacquet (2 ^e catégorie séniors F)	56'25"
113 ^e : Anne-Laure Pachoud (4 ^e catégorie séniors F)	1h 01'07"
119 ^e : Estelle Perrière (2 ^e catégorie juniors F)	1h 02'16"
144 ^e : Monique Schœffler (6 ^e catégorie vétérans 1 F)	1h 10'22"
146 ^e : Martine Dubouloz (7 ^e catégorie vétérans 1 F)	1h 13'03"

- chez les "hommes" :

3 ^e : Vincent Delebarre (3 ^e catégorie séniors H)	43'55"
14 ^e : Joël Fillon (8 ^e catégorie séniors H)	47'57"
24 ^e : Philippe Jacquet (6 ^e catégorie vétérans 1 H)	49'30"
35 ^e : Hubert Dubouloz (9 ^e catégorie vétérans 1 H)	50'46"
39 ^e : Joseph Meynet (1 ^{er} vétérans 3 H)	51'43"
68 ^e : Philippe Bondaz (38 ^e séniors H)	56'01"
104 ^e : François Gallay (52 ^e séniors H)	59'36"
107 ^e : Yves Chavanon (54 ^e séniors H)	1h 00'06"



Cinq activités fonctionnent actuellement :

Foyer Rural Culturel

Couture : reprise des cours le jeudi 19 janvier de 14h à 16h ;

Art floral : un cours qui connaît un grand succès. Au printemps un travail sera effectué sur des fleurs fraîches ;

Peinture sur soie : c'est une nouvelle activité ;

Ateliers du mercredi : Les enfants de 7 à 15 ans sont accueillis le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30 par les bénévoles qui leur font faire des travaux manuels.

Pour les plus grands : une activité sur tableau en fils tendus leur a été proposée.

Alors que les plus jeunes confectionnent des marionnettes, divers décors en pâte à sel, ou de petits décors de Noël, etc...

Théâtre adultes et enfants : deux pièces ont déjà été données en 1994. Et de nouveau le "Théâtre enfants" aura lieu fin mars, et pour les adultes fin mai ou début juin.

Un échange théâtral avec Anthy-sur-Léman aura lieu au printemps.

Pour toutes les activités, les personnes du Lyaud sont les bienvenues.

Pour tous renseignements :
s'adresser en Mairie d'Armoy,
ou téléphoner au 50 73 95 22

Bibliothèque d'Armoy

Depuis le 12 janvier 1994, la bibliothèque municipale d'Armoy est installée dans un nouvel espace. Ce local est entièrement aménagé à cet effet et peut recevoir 2.000 livres.

Pour l'instant 1.200 livres sont à la disposition du public.

Jours et heure d'ouverture :

- le lundi de 17h à 19h
- le mercredi de 14h à 16h
- le samedi de 9h30 à 11h30

Montant de l'abonnement pour l'année :

- familial 80 Frs
- individuel 50 Frs
- enfant de moins de 14 ans 30 Frs

Il est aussi proposé des expositions installées dans le hall de la bibliothèque :

- astronomie
- école de montagne
- les dinosaures
- etc...

20 ans après...

Le 10 décembre 1994, l'Entente Armoy Le Lyaud a fêté ses vingt ans. Les petites filles qui regardaient leurs mamans partir le soir, en justaucorps noir avec descente de lit roulée sous le bras, ont pris le relais.

Chaque année, entre 25 et 30 adhérentes (et adhérents !) participent aux séances hebdomadaires de "stretching, musculation, endurance, coordination" qui ont lieu chaque lundi le matin de 8h30 et 9h30 et le soir de 20h à 21h dans la salle paroissiale du Lyaud.

La bonne humeur est au programme et l'ambiance est telle qu'elle attire des adeptes de Reyvroz, Allinges, Orcier et même Thonon. Pas de limite d'âge : chacun travaille selon ses possibilités.

Venez nous rejoindre ;

Une heure de gymnastique = la forme pour la semaine
Tous renseignements au 50 73 90 60

Gymnastique

Entretien



Calendrier des Fêtes 1995

Date	Organisateur	Activité	Lieu
28.01	Société Communale de Chasse	Soirée gibier	Allinges
6.02	Conseil Municipal	Vogue	Le Lyaud
19.03	Conseil des Parents d'Elèves	Thé dansant	Armoy
25.03	Foyer rural culturel	Théâtre enfants	Le Lyaud
27.05	Foyer rural culturel	Théâtre adultes	Le Lyaud
4/5.06	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Tournoi poussins et pupilles	Armoy
2.07	Comité des Fêtes d'Armoy	Fête au village	Armoy
9.07*	Evian-vélo, Conseils Municipaux Le Lyaud-Armoy	Course cycliste minimes et cadets	Armoy
13.07*	Conseil Municipal	Bal	Le Lyaud
14.07	Comité des Fêtes d'Armoy	Bal	Armoy
29/30.07	Radio Cristal et Paroisse Le Lyaud-Armoy	Fête de l'été	Le Lyaud
7.10	Philippe Jacquet	Cross des jeunes	Le Lyaud
12.11*	Conseil Municipal	Cross des Hermones	Le Lyaud
2.12	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Armoy
31.12	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Réveillon	Armoy

(*sous réserve de l'accord du Conseil Municipal du Lyaud qui sera mis en place au mois de juin 1995)

AS le Lyaud Armoy Le Point sur le Foot

2^{ème} saison en Promotion d'excellence pour l'équipe de l'AS Le Lyaud-Armoy qui réussit une superbe première partie de Championnat.

Six victoires de suite lui ont permis de rester longtemps en tête du championnat mais les blessures et les sanctions diminuèrent le rendement, elle occupe néanmoins une brillante troisième place à deux points du premier.

La 2 retrouve le goût de la victoire en jouant aussi les premiers rôles, en bonne position pour jouer la montée en série supérieure.

Quant à la 3, elle effectue un parcours laborieux mais efficace pour l'équipe 2 en assurant l'effectif aux moments difficiles.

En résumé début de saison très encourageant avec une grande satisfaction par la présence de plus en plus nombreux spectateurs au match pour venir encourager les Canaris soit au stade des Pins d'Armoy pour la 1^{ère} ou au stade Dubouloz du Lyaud pour la 2 et la 3.



Naissances :

5 juillet 94, Bondaz Laurène
10 août 94, Cote Aurélie Catherine
11 août 94, Cornier Rémi Pierre Gilbert Félicien
4 octobre 94, Chevrier Alexandra
14 octobre 94, Brulport Fabien
26 décembre 94, Kempf Dimitri Willy Jean-Marie, Kempf Alexia Marie Edith

* * *

Décès :

22 décembre 94, Pelletier Marie-Claire Bernadette Renée épouse Houdard Olivier Jean-Marie Henri Joseph
26 décembre 94, Fillion Albert Louis

Secrétariat de la Mairie :

Le secrétariat est ouvert chaque semaine :
- les lundi, mardi, jeudi, et vendredi matins de 9h à 12h, et le lundi après-midi de 14h à 17h.
à l'exclusion des jours fériés.
Tél. 50 73 90 51

Ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la commune a lieu tous les jeudis matins de chaque semaine. Cependant, ce ramassage est reporté au vendredi matin de la même semaine lorsqu'un jour férié se situe soit le lundi, le mardi, le mercredi ou le jeudi de la semaine considérée.

Décharge communale :

La décharge communale est ouverte de 8h30 à 11h les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

Entente Le Lyaud Armoy Orcier de Football

L'heure des vacances d'hiver a sonné et en même temps celle d'un premier bilan à la mi-saison de compétition : 75 licenciés inscrits entre les deux clubs, encadrés par une poignée de volontaires qui se donnent sans compter. Une moyenne de 60 participants aux entraînements du mercredi et au minimum 70 jeunes garçons et filles, sur les terrains le samedi. Une excellente ambiance, des résultats remarquables.

Les Minimes, pour la première saison terminent 5^{ème} de leur poule, place occupée également par les Pupilles 2. Les poussins 2 et les Pupilles 1 rament le podium de peu en terminant 4^{ème}. Belle prestation pour les débutants qui ont réussi tout au long de la saison, à tenir tête à leurs homologues de Brevon, d'Allinges et même d'Evian. Mais la palme revient à nouveau à l'équipe des Poussins 1 entraînés par Alain Jacazzi, invaincus depuis plus de deux ans en championnat. Ils terminent premiers de leur poule avec 30 points, 10 joués - 10 gagnés, 40 buts pour et 6 contre. Ce résultat leur permet pour la première fois de l'histoire de l'Entente, d'accéder à la deuxième série. Cette équipe est toujours en course pour la coupe de France Poussins.

La Commission des Jeunes remercie tous les parents et voisins qui viennent le samedi après-midi voir évoluer les jeunes, et les invite à venir encore plus nombreux. Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour aider les entraîneurs.

En cette fin d'année, nous présentons à chacun tous nos vœux pour 1995 de bonheur, santé et résultats sportifs.



Urgences :

Pompiers : tél. 18 (à utiliser avec discernement).
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20

Santé :

- **Hôpital** de Thonon-les-Bains : Tél. 50 26 77 77
- **Cabinet médical** à Le Lyaud :
Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11
- **Infirmière** libérale à Le Lyaud :
Mme Pommeroy Nelly, tél. 50 73 90 40
- **ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural) :
responsable "travail" (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) à Le Lyaud :
Mme Jordan Bernadette, Tél. 50 73 90 66

Bloc Notes

Bloc Notes

Photo Souvenir



*Ecole du Lyard
1956 - 1957*

En regardant la photo :

rangée de droite (de gauche à droite dans cette rangée)

- 1^{er} rang : Max Giroud
- 2^{ème} rang : Daniel Bel - Madeleine Déage - Thérèse Déage
- 3^{ème} rang : Claudine Déage - Raymonde Cassat - Marie-Paule Bel - Chantal Bel
- 4^{ème} rang : Etienne Néplaz - Michel Méclau - François Déage

rangée de gauche (de gauche à droite dans cette rangée)

- 1^{er} rang : François Fillon - Hubert Dubouloz - René Fillon
- 2^{ème} rang : Jean-Claude Deville - Jean-François Dubouloz - Xavier Bel
- 3^{ème} rang : Christiane Fillon - Martine Bel - Jacqueline Bondaz
- 4^{ème} rang : Daniel Bondaz

*Photos couverture : Rue du Centre
Rue de la Mairie*

